

## Les Mécanismes pour un Développement Propre (MDP)

**Par Paul de la Guérivière, Représentant pour la Chine, Proparco**

Aujourd'hui, la Chine est devenue un acteur incontournable sur le marché des crédits-carbone dans le monde. Ce marché en forte croissance offre de nombreuses opportunités aux entreprises françaises, pour les équipementiers dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique ou de la captation et séquestration de gaz à effet de serre, mais également pour les sociétés de service dans le montage, la certification ou l'achat de crédits-carbone. Il représente également une menace pour des entreprises n'ayant pas intégré dans leur offre commerciale, contrairement à leur concurrent, les bénéfices pouvant être tirés par leurs clients de la vente de crédits-carbone. Il est donc essentiel dans une approche du marché chinois de bien comprendre le fonctionnement de ces crédits-carbone et les spécificités de la Chine en la matière.

### ***Quel est le cadre international de ce marché ?***

En décembre 1997, les parties prenantes à la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, s'entendent sur un nouveau protocole, le Protocole de Kyoto, destiné à terme à limiter les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre à un niveau non dangereux pour l'humanité. En première étape, ce Protocole impose aux pays développés de réduire leurs émissions de 5,2% sur la période 2008-2012 par rapport à leurs émissions de 1990. L'Union européenne s'est engagée sur un objectif de réduction de 8% et la France, en particulier, sur une stabilisation de ses émissions. Le Protocole de Kyoto a été ratifié par l'Union européenne et chacun de ses Etats-membres, et par l'ensemble des pays industrialisés à l'exception unique des Etats-Unis.

Pour respecter son engagement, l'Union européenne a mis en place un mécanisme complémentaire de marché de quotas négociables concernant dans un premier temps, pour les périodes 2005-2007 et 2008-2012, le gaz carbonique des principaux émetteurs industriels européens (le système ETS – European Trading System). Ainsi tout site industriel européen grand émetteur, s'est vu attribué, gratuitement en première approche, des quotas d'émissions annuels, quotas librement transférables à d'autres sites, en contrepartie de la mise en place d'un système incitatif de pénalités en cas de dépassement. Ce marché européen a également été articulé avec les mécanismes de projets (MOC, MDP) prévus au Protocole de Kyoto.

Principaux Pays	Engagement Kyoto
Etats-Unis	-7,0%
EU (15 pays)	-8,0%
Russie, Nouvelle Zélande, Ukraine	0,0%
Japon, Canada, Pologne, Hongrie	-6,0%
Croatie	-5,0%
Australie	8,0%
<b>Total</b>	<b>-5,2%</b>

### ***Que sont les mécanismes de projets (MOC, MDP) ?***

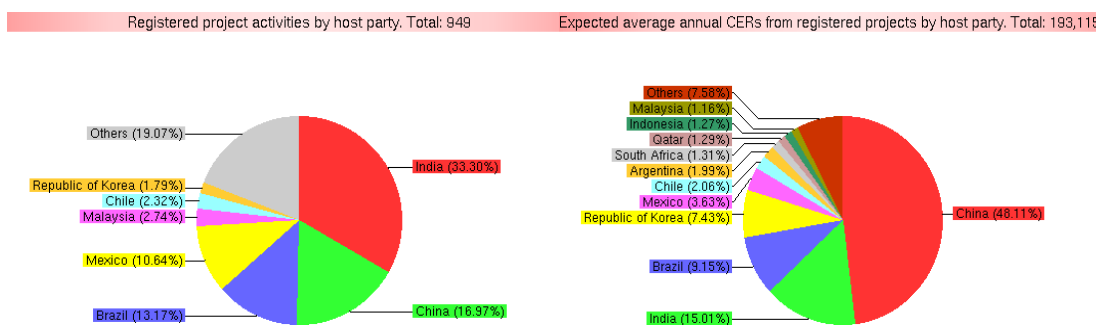
Le Protocole de Kyoto ne pose pas de limitation d'émissions de gaz à effet de serre pour les pays en développement. Les émissions de ces pays sont cependant en forte croissance, surtout dans les pays émergents. Du fait que l'atmosphère est endommagée par les émissions de gaz à effet de serre d'où qu'elles proviennent, le Protocole inclut des dispositions pour soutenir des réductions dans les pays non tenus par des objectifs d'émissions : les mécanismes de projet, mécanismes de développement propre (MDP ou CDM en anglais) pour les pays en voie de développement, mécanismes de mise en œuvre conjointe pour les pays en transition en Europe Centrale (MOC ou JI en anglais). Un projet réalisé dans ces pays et permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à un scénario dit de référence sans ce projet, génère des unités en tonnes de CO2 évitées, des crédits-carbone, pouvant être vendues aux pays soumis à des objectifs d'émissions, unités de CO2 venant en déduction des objectifs d'émissions de ces pays.

De nombreux pays développés ont ainsi créé des fonds d'investissement chargés d'acquérir ces crédits-carbone afin de respecter leurs obligations prévues au Protocole de Kyoto. La Banque mondiale a également eu un rôle fondamental dans le développement et l'animation initiale de ces mécanismes. Des acteurs privés sont entrés par la suite avec comme objectif la revente ultérieure des crédits-carbone achetés à des pays soumis à obligation (activité d'intermédiaire ou de trading) et plusieurs fonds privés, à l'initiative notamment de grandes banques d'affaire, sont aujourd'hui actifs. Cette participation d'acteurs privés a été renforcée par la mise en place du système européen de quotas, qui impose des obligations non pas à des Etats, mais aux industriels européens eux-mêmes, et par son articulation avec les mécanismes de projet. Ainsi, un industriel européen souhaitant respecter ses obligations d'émissions sur la période 2008-12 définies par le système européen de quotas, peut acheter des crédits-carbone prévus au Protocole de Kyoto et les déduire de ses obligations.

## Quelle est la place de la Chine dans le marché du MDP ?

A fin février 2008, 949 projets ont été enregistrés globalement par le secrétariat exécutif de la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, représentant 193 millions de tonnes de CO2 équivalent évités par an, et 1170 millions en cumulé jusqu'à fin 2012, date butoir actuelle de validité du Protocole de Kyoto. Plus de 3000 projets sont en attente d'enregistrement.

La Chine est le premier pays bénéficiaire en volume de crédits-carbone générés (environ 93 millions de tonnes équivalent CO2 par an), et le deuxième pays bénéficiaire en nombre de projets enregistrés (161 projets). Plus de 1100 projets chinois sont encore en attente d'enregistrement. Au prix moyen de 8 EUR/tonne, le marché des crédits-carbone en Chine représente dès aujourd'hui environ 745 millions d'euros par an.



Sources : UNFCC

## Quel est le cadre institutionnel du MDP en Chine ?

Le cadre institutionnel du MDP en Chine a été défini par les « Mesures pour la mise en œuvre et la gestion des projets MDP en Chine » publiées le 12 octobre 2005. Cette réglementation confie à l'Office du Comité National de Coordination pour le Changement Climatique, office logé au sein de la Commission au Plan (NDRC) et dont le directeur général est Gao Guangsheng, un rôle exécutif dans la mise en pratique du MDP en Chine. Quelques éléments très particuliers en comparaison avec d'autres pays sont à signaler :

- cette réglementation impose que les projets souhaitant bénéficier du MDP soient majoritairement détenus par des Chinois ;
- une taxe sur les crédits-carbone est prévue, de 65% sur les crédits dérivés de projets de réduction d'émissions de HFC et PFC, des gaz à très fort effet de serre, de 30% sur ceux de projets de N2O, et de 2% pour les autres ;
- les bénéfices tirés de cette taxe alimenteront un fonds destinés à soutenir le développement des énergies renouvelables en Chine.

### ***Qui peut vous accompagner dans votre approche de ce marché?***

PROPARCO est une filiale de l'Agence Française de Développement en charge d'apporter des financements au secteur privé. Elle intervient depuis 2005 en Chine où elle concentre son activité sur le financement de projets permettant de lutter contre le réchauffement climatique. Elle dispose d'un bureau à Pékin. Elle peut apporter aux PME françaises sa connaissance du marché chinois, son réseau de partenaires chinois pour prospecter des clients ou nouer des partenariats, et ses financements, en prêt ou en prise de participation au capital de société, pour soutenir plus activement leur implantation ou leur développement. Après avoir constaté qu'un nombre important de projets portés par des PME françaises était de taille réduite, PROPARCO a constitué également deux partenariats, l'un avec une banque locale UCB China, l'autre avec un fonds d'investissement français Cathay Capital, afin de pouvoir y apporter une réponse adaptée.

Source : Paul de la Guérvrière  
Proparco